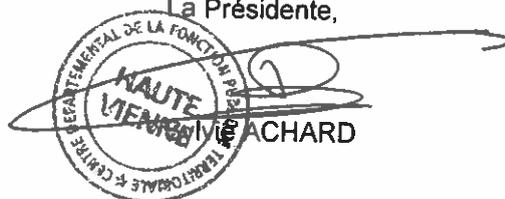


CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2025

Délibération n° DCA 2025/04	Approbation du compte financier unique	APPROUVE
Délibération n° DCA 2025/05	Affectation du résultat	APPROUVE
Délibération n° DCA 2025/06	Budget primitif 2025	APPROUVE
Délibération n° DCA 2025/07	Subvention à l'ANDCDG	APPROUVE
Délibération n° DCA 2025/08	Subvention au COS87	APPROUVE
Délibération n° DCA 2025/09	Taux de cotisations et contributions	APPROUVE
Délibération n° DCA 2025/10	Avenant n°1 à la convention de collaboration pour l'administration, la maintenance et le développement du site internet commun	APPROUVE

Liste publiée sur le site internet du CDG 87 le 17 av. 2025

La Présidente,



HAUTE-VIENNE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
M. BACHARD

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 12
Votants : 18

DELIBERATION n° DCA 2025/04

Thème : Affaires financières

Objet : Approbation du compte financier unique

Le vendredi 11 avril 2025 à 10h15, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 14 mars 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Jaques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Jean-Louis NOUHAUD, suppléant de Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Samia RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

REPRESENTES

M. Philippe BARRY	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme J. LHOMME-LEOMENT	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET

La Présidente rappelle que le compte financier unique, qui retrace l'exécution du budget par l'ordonnateur et le comptable, présente pour l'exercice 2024 les résultats ci-après :

Section fonctionnement						
Chap.	Désignation	BP	DM	BP voté	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	1 083 449,00		1 083 449,00	823 905,94	76,04%
012	Charges de personnel	2 667 083,00		2 667 083,00	2 137 924,27	80,16%
65	Autres charges de gestion courante	149 099,00		149 099,00	141 874,86	95,15%
66	Charges financières	6 613,00		6 613,00	6 033,26	91,23%
67	Charges exceptionnelles	1 500,00		1 500,00	-	0,00%
042	Dot. aux amort. et provisions	73 000,00	10 000,00	83 000,00	58 532,06	70,52%
023	Vir. Section d'investissement	22 888,00		22 888,00		0,00%
Total dépenses		4 003 632,00	10 000,00	4 013 632,00	3 168 270,39	78,94%

Chap.	Désignation	BP	DM	Total Voté	Réalisé	%
70	Produits des services du domaine	2 820 765,66		2 820 765,66	2 942 018,60	104,30%
74	Dot. Part. et Subvention	107 200,00		107 200,00	113 485,89	105,86%
75	Autres produits gestion courante	104 000,00		104 000,00	98 699,97	94,90%
013	Atténuations de charges	27 000,00		27 000,00	32 004,56	118,54%
77	Produits exceptionnels	1 000,00	10 000,00	11 000,00	10 000,00	90,91%
042	Op. d'ordre budgétaire			-		
002	Excédent Fonctions reporté	943 666,34		943 666,34		
Total recettes		4 003 632,00	10 000,00	4 013 632,00	3 196 209,02	79,63%
SOLDE DE L'EXERCICE					27 938,63	
RÉSULTATS ANTERIEURS					943 666,34	
RÉSULTATS CUMULES					971 604,97	

Section investissement							
Chap.	Désignation	BP	DM	BP Voté	Reste Eng Juc	Réalisé	%
001	Déficit antérieur reporté			-			
13	Subventions d'équipement			-			
16	Emprunts	36 287,00		36 287,00		36 286,30	100,00%
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00		80 000,00	35 000,00	4 560,00	5,70%
21	Immobilisations corporelles	95 000,00		95 000,00	46 548,50	22 842,23	24,04%
23	Travaux			-		-	
Total dépenses		211 287,00	-	211 287,00	81 548,50	63 688,53	30%

Chap.	Désignation	BP	DM	BP Voté	Reste Eng Juc	Réalisé	%
001	Excédent antérieur reporté	109 399,50		109 399,50			
10	Dot. fonds divers et réserves	5 999,50		5 999,50		6 963,61	
040	Amort. Des amortissements	73 000,00	10 000,00	83 000,00		58 532,06	71%
021	Vir. De la sect. De fonctionnement	22 888,00		22 888,00			
24	Produits de cessions d'immobilisations	-	- 10 000,00	- 10 000,00			
Total recettes		211 287,00	-	211 287,00	-	65 495,67	31%
RESULTATS DE L'EXERCICE						1 807,14	
RAR						81 548,50	
RESULTATS ANTERIEURS						109 399,50	
RESULTAT DE CLOTURE 2024						111 206,64	

	Résultats antérieurs reportés	Restes à réaliser	Résultats de l'exercice 2024	Résultats de clôture
Investissement	109 399,50	81 548,50	1 807,14	111 206,64
Fonctionnement	943 666,34		27 938,63	971 604,97
Cumul	1 053 065,84	81 548,50	29 745,77	1 082 811,61

AFFECTATION RESULTAT 2024	
Résultat à affecter:	971 604,97
Report à nouveau en S. Investissement 001	111 206,64
Report à nouveau en S. Fonctionnement 002	971 604,97

Conformément aux termes de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame la Présidente Sylvie ACHARD se retire au moment du vote.

Les résultats présentés sont conformes en tous points aux indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi qu'aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024

Fait et délibéré à Limoges, le 11 avril 2025

Transmis à la Préfecture le : 17 av. 2025

Publié sur le site internet du CDG87 le : 17 av. 2025

La Présidente,

 Sylvie ACHARD



Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 12
Votants : 19

DELIBERATION n° DCA 2025/05

Thème : Affaires financières

Objet : Affectation du résultat 2025

Le vendredi 11 avril 2025 à 10h15, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 14 mars 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Jaques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Jean-Louis NOUHAUD, suppléant de Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Samia RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

REPRESENTES

M. Philippe BARRY	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme J. LHOMME-LEOMENT	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET

La Présidente rappelle qu'après avoir approuvé le compte financier unique 2024 et pris connaissance pour le budget principal :

- du résultat de la section de fonctionnement,
- du solde d'exécution de la section d'investissement,
- de l'état des restes à réaliser,
- des excédents ou déficits antérieurs,

Les membres du Conseil d'administration sont appelés à adopter l'affectation du résultat telle que déterminée ci-après :

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS 2024

FONCTIONNEMENT	BP 2024	DM 2024	TOTAL BP 2024	REALISE	% EXECUTION	RAR
RECETTES	4 003 632.00	10 000.00	4 013 632.00	3 196 209.02	79.63%	-
DEPENSES	4 003 632.00	10 000.00	4 013 632.00	3 168 270.39	78.94%	-
Résultat brut				27 938,63		
Excédent antérieur				943 666,34		
Excédent cumulé				971 604,97		
RESULTAT NET:				971 604,97		

(résultat exercice + résultats antérieurs sans les RAR)

INVESTISSEMENT	BP 2024	DM 2024	TOTAL BP 2024	REALISE	% EXECUTION	RAR
RECETTES	211 287.00	-	211 287.00	65 495.67	31.00%	
DEPENSES	211 287.00	-	211 287.00	63 688.53	30.14%	81 548.50
Résultat brut (Recette-dépenses) hors RAR				1 807,14		
Excédent antérieur				109 399,50		
RESULTAT NET:				111 206,64		
				RAR Dépenses	81 548,50	
Resultat à affecter						
AFFECTATION RESULTAT 2024						
Résultats à affecter:				971 604,97		
Report à nouveau en S. Investissement 001				111 206,64		
Report à nouveau en S. Fonctionnement 002				971 604,97		

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **ADOpte** l'affectation du résultat telle que déterminée ci-dessus

Fait et délibéré à Limoges, le 11 avril 2025



La Présidente

Sylvie ACHARD

Transmis à la Préfecture le : 16.04.2025

Publié sur le site internet du CDG87 le : 17.04.2025

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 12
Votants : 19

DELIBERATION n° DCA 2025/06

Thème : Affaires financières
Objet : Budget primitif 2025

Le vendredi 11 avril 2025 à 10h15, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 14 mars 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Jaques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Jean-Louis NOUHAUD, suppléant de Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Samia RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

REPRESENTES

M. Philippe BARRY	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme J. LHOMME-LEOMENT	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET

La Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article 15 § 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne, il appartient à la Présidente du Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne, en tant que responsable de la direction financière du Centre, de préparer le projet de Budget Primitif pour l'exercice à venir.

C'est pourquoi, elle soumet aujourd'hui ce projet de budget à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté en annexe.

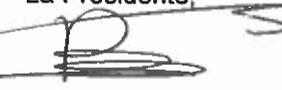
Fait et délibéré à Limoges, le 11 avril 2025

Transmis à la Préfecture le : 16 av 2025

Publié sur le site internet du CDG87 le : 17 av 2025



La Présidente,


Sylvie ACHARD

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 12
Votants : 19

DELIBERATION n° DCA 2025/07

Thème : Affaires financières

Objet : Subvention à l'ANDCDG

Le vendredi 11 avril 2025 à 10h15, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 14 mars 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Jaques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Jean-Louis NOUHAUD, suppléant de Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Samia RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

REPRESENTES

M. Philippe BARRY	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme J. LHOMME-LEOMENT	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET

La Présidente rappelle que l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints de Centres de Gestion (ANDCDG) contribue depuis de nombreuses années par ses travaux à enrichir l'expertise technique de nos établissements. Ses commissions (Statut, Recrutement-Concours, Emploi, Santé-Sécurité au travail, Action sociale et Protection sociale) et les différents groupes de travail ponctuels regroupent, au niveau national les directeurs et leurs collaborateurs. Mutualisant les compétences, ils élaborent des projets, des modèles de documents, des propositions à soumettre aux élus.

L'ANDCDG est étroitement associée à ses travaux par la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG)

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'ANDCDG pour l'exercice 2025 une subvention de fonctionnement de 350 €

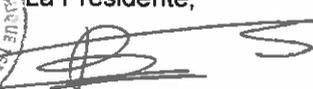
Fait et délibéré à Limoges, le 11 avril 2025

La Présidente,

Transmis à la Préfecture le : 16 av. 2025

Publié sur le site internet du CDG87 le : 17 av. 2025




Sylvie ACHARD

Nombre de membres : 26

Quorum : 13

Nombre de membres présents : 12

Votants : 19

DELIBERATION n° DCA 2025/08

Thème : Affaires financières

Objet : Subvention au COS87

Le vendredi 11 avril 2025 à 10h15, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 14 mars 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Jaques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Jean-Louis NOUHAUD, suppléant de Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Samia RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

REPRESENTES

M. Philippe BARRY	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme J. LHOMME-LEOMENT	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET

La Présidente rappelle que l'Association du Comité des Œuvres Sociales 87 contribue depuis de nombreuses années par ses prestations à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'action sociale. Adossé au périmètre d'adhésion du CDG87, sa vocation départementale en fait un outil incontournable pour l'ensemble des collectivités et établissements publics de moins de 350 agents.

L'accompagnement financier régulier du CDG87 contribue à l'équilibre et la pérennité de cette structure.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **D'ATTRIBUER** au COS87 pour l'exercice 2025 une subvention de fonctionnement de 23 000 €

➤ Fait et délibéré à Limoges, le 11 avril 2025

La Présidente,

Transmis à la Préfecture le : 16.04.2025

Publié sur le site internet du CDG87 le : 17.04.2025



Sylvie ACHARD

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 12
Votants : 19

DELIBERATION n° DCA 2025/09

Thème : Affaires financières

Objet : Taux de cotisations et contributions

Le vendredi 11 avril 2025 à 10h15, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 14 mars 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Jaques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Jean-Louis NOUHAUD, suppléant de Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Samia RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

REPRESENTES

M. Philippe BARRY	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme J. LHOMME-LEOMENT	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET

La Présidente rappelle :

Cotisations des collectivités et établissements affiliés

En application du code général de la fonction publique et notamment les articles L452-25 et suivants,

- Les dépenses des centres de gestion pour l'exercice de leurs **missions obligatoires** sont financées par une **cotisation obligatoire** payée par les collectivités affiliées.

Le taux de cette cotisation est fixé par le Conseil d'administration du Centre de gestion dans la limite d'un taux maximum fixée par la loi (actuellement 0.80%).

- Les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de **missions supplémentaires à caractère facultatif** que leur confient les collectivités et établissements affiliés, sont financées par ces derniers :
 - soit par **facturation dans des conditions fixées par convention**,
 - soit par une **cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire**, son taux étant fixé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est appelé à fixer les taux des cotisations obligatoire et facultative pour l'année 2025. Depuis le second trimestre 2024 les taux sont fixés comme suit :

- Cotisation obligatoire : 0.80%

- Cotisation additionnelle : 1 % (Pour rappel la cotisation additionnelle est destinée à financer globalement les missions à caractère facultatif ne faisant pas l'objet d'une facturation ou à compléter le financement d'une mission partiellement facturée).

Contribution financière des collectivités et établissements non affiliés

L'article L452-39 du code général de la fonction publique prévoit également que les collectivités et établissements non affiliés peuvent, si elles le souhaitent, bénéficier des missions suivantes :

- Le secrétariat des conseils médicaux
- Une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article L. 124-2
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine
- Une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite
- La désignation d'un référent laïcité chargé des missions prévues à l'article L. 124-3

Ces missions constituent un « appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines ». Les collectivités non affiliées qui choisissent d'y adhérer acquittent une contribution et sont représentées par un collège spécifique au Conseil d'administration du Centre de gestion. Cette contribution est fixée, par chaque centre de gestion, dans la double limite d'un taux de 0.20 % et du coût réel des missions.

Depuis 2020 le taux de cette contribution avait été maintenue à 0,065 % de la masse salariale.

En conséquence, compte tenu des besoins exprimés et du coût réel estimé des missions mises en œuvre, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide de **MAINTENIR pour l'année 2025** :

- le taux de cotisation obligatoire due par les collectivités et établissements publics locaux affiliés au Centre de gestion, soit 0.80 %
- le taux de cotisation facultative due par les collectivités et établissements publics locaux affiliés au Centre de gestion à 1 %
- le taux de la contribution financière des collectivités non affiliées au Centre de gestion qui adhèrent à ces services à 0,065 % de leur masse salariale.

Fait et délibéré à Limoges, le 11 avril 2025

Transmis à la Préfecture le : 16.04.2025

Publié sur le site internet du CDG87 le : 17.04.2025



La Présidente,

Sylvie ACHARD

Nombre de membres : 26
Quorum : 13
Nombre de membres présents : 12
Votants : 19

DELIBERATION n° DCA 2025/10

Thème : Organisation générale du CDG87

Objet : Avenant n°1 à la convention de collaboration pour l'administration, la maintenance et le développement du site internet commun

Le vendredi 11 avril 2025 à 10h15, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 14 mars 2025 dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Pierre ALLARD ; M. Jaques BENN, suppléant de M. LOMBERTIE ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Christian LATOUILLE, suppléant de M. THOMAS ; M. Maurice LEBOUTET ; M. Jean-Louis NOUHAUD, suppléant de Mme MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD.

EXCUSES

M. François BOISSERIE ; M. Philippe BARRY ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Samia RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

REPRESENTES

M. Philippe BARRY	a donné pouvoir à	Mme Odile BERGER
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Jean-Gérard DIDIERRE
M. Ludovic GERAUDIE	a donné pouvoir à	Mme Monique PLAZZI
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	M. Pierre ALLARD
Mme J. LHOMME-LEOMENT	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Béatrice TRICARD	a donné pouvoir à	M. Maurice LEBOUTET

La Présidente rappelle que les centres de gestion de Corrèze (19), Dordogne (24), Gers (32), Hautes-Pyrénées (65), ont créé en 2002 un « Club Concepteur et utilisateur » pour la gestion, le suivi et la maintenance d'un site internet à partir d'une plateforme commune aux centres de gestion.

Les centres de gestion des Landes (40), de Lot-et-Garonne (47), de la Creuse (23) et de Haute-Vienne (87) ont progressivement rejoint ce « Club concepteur et utilisateur » par voie d'avenant afin de participer à cette dynamique.

Il a été confié au CDG24 l'administration et le développement du site commun afin d'assurer l'homogénéité d'ensemble des pages web. Cette mission a été confiée à un agent du CDG24 à temps complet. Afin de pallier le risque d'absence et de permettre la continuité de l'administration du site, il est assisté par un autre agent spécialisé du CDG47 pour une quotité horaire annuelle de 1/5e de la durée légale annuelle du temps de travail.

La convention actuelle couvrait la période de 6 ans allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Par courrier en date du 28 octobre 2024, le CDG du Gers a fait part aux membres de sa volonté de quitter le « Club concepteur et utilisateur ».

Conformément à l'article du 2 de la convention en cours, un préavis de 6 mois est demandé pour quitter le groupe. Par conséquent, la date effective de départ est prévue au 30 avril 2025.

Également, dans la convention actuelle, le CDG24 pour la répartition de son agent, avait déjà 2 parts (une pour le site internet commun et une pour leurs besoins internes).

La répartition est donc actuellement la suivante pour le webmestre principal :

- Pour le CDG24 : 2/9^{ème} des traitements, charges et indemnités,
- Pour les autres CDG : 1/9^{ème} des traitements, charges et indemnités.

Lors de précédents échanges, le CDG24 a proposé de récupérer la part du CDG32, ce qui donnerait la répartition suivante pour le webmestre principal :

- Pour le CDG24 : 3/9^{ème} des traitements, charges et indemnités,
- Pour les autres CDG : 1/9^{ème} des traitements, charges et indemnités.

Au vu de l'ensemble des éléments, il vous est proposé de signer un avenant à la convention du 27 septembre 2021 et qui prendra effet au 1^{er} mai 2025.

En conséquence, dans un contexte de mutualisation de plus en plus affirmé, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant n°1 portant modification de la convention de collaboration pour l'administration, la maintenance et le développement d'un site internet commun aux centres de gestion de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, des Landes, de Lot et Garonne, des Hautes Pyrénées et de la Haute-Vienne

Fait et délibéré à Limoges, le 11 avril 2025

Transmis à la Préfecture le : 16 av. 2025

Publié sur le site internet du CDG87 le : 17 av. 2025



La Présidente,

Sylvie ACHARD